



RESIDENCE DU PARC DES EAUX VIVES

BULLETIN D'INFORMATION

DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2 – OCTOBRE 2018

Le maintien des quatre postes de gardiens de notre résidence, remis en question depuis des mois, avait fait l'objet de profondes inquiétudes, tant de la part des intéressés que d'une majorité de copropriétaires. L'Assemblée générale de mai dernier a largement tranché pour ce maintien.

Dès sa 1^{ère} réunion en juin, le Conseil syndical a donné le « feu vert » à notre syndic Monsieur Tempere pour qu'il entame immédiatement le processus de recrutement d'un couple de gardiens, suite au départ à la retraite fin mars de M. et Mme Debuysere.

Tous étaient bien conscients du *contexte délicat de ce recrutement* :

- **Dans l'urgence**

- Bien que ce départ ait été annoncé dès l'AG 2014 « a priori en 2017 », aucune démarche en ce sens n'avait été entreprise.
- Les « espaces verts » et la propreté extérieure du secteur concerné étaient en piteux état.
- Le prestataire extérieur assurant le ménage des bâtiments dudit secteur ne pouvait bien sûr pas assumer une présence/surveillance permanente, tant en matière de bâtiments que de sécurité, ni de proximité avec les copropriétaires.
- Il était nécessaire de réorganiser et coordonner les tâches générales des gardiens et de dissiper leurs inquiétudes passées dans la perspective de l'arrivée d'un nouveau « chef ».

- **Difficultés générales de recrutement** de personnel qualifié, et notamment « manuel »

- **L'évolution de la convention collective** et des grilles de salaires impose que le poste de gardien chef, tel que défini dans le règlement de copropriété, devienne désormais un poste de « régisseur » et soit donc assorti d'un supplément de salaire significatif, avec une moindre participation aux travaux de terrain.

Face à une telle « *quadrature du cercle* », le Conseil a dû et souhaité, en plein accord avec M. Tempere, être pragmatique et réactif en s'appuyant sur *des atouts majeurs* :

- L'expérience de nos gardiens actuels, y compris celle dont ils font preuve depuis maintenant plusieurs mois (contacts quotidiens en direct avec le syndic et les entreprises).
- L'évolution des moyens de communication depuis... les années 60, époque où fut établi notre règlement de copropriété.
- Le système extranet mis en place par ACM Gestion permettant aux membres du Conseil de signaler la nécessité d'une intervention et d'en suivre le déroulement.
- La précieuse contribution de notre commission Espaces verts, dont deux experts en la matière, apte à coordonner et contrôler le travail des gardiens et des entreprises en étroite liaison avec notre syndic.

Le Conseil a donc donné son accord unanime à M. Tempere pour procéder, dans le cadre d'un plan de fonctionnement expérimental, au recrutement d'un quatrième gardien qui ne sera pas « chef ». Ce plan innovant a pour objectifs plus d'efficacité, des économies substantielles et la collaboration retrouvée entre nos gardiens sous la direction du syndic. Après quelque six mois d'expérimentation, il sera bien sûr soumis à la validation de notre prochaine Assemblée générale.

A l'issue d'une dizaine d'entretiens d'embauche, un couple a été sélectionné dont les qualifications correspondent précisément aux profils requis. Deux membres du Conseil les ont rencontrés et ont également émis un avis favorable. Compte tenu des formalités de préavis à l'égard de leurs employeurs respectifs, leur arrivée aux Eaux Vives sera effective début novembre.

Marie-France Curial,
Présidente du Conseil syndical